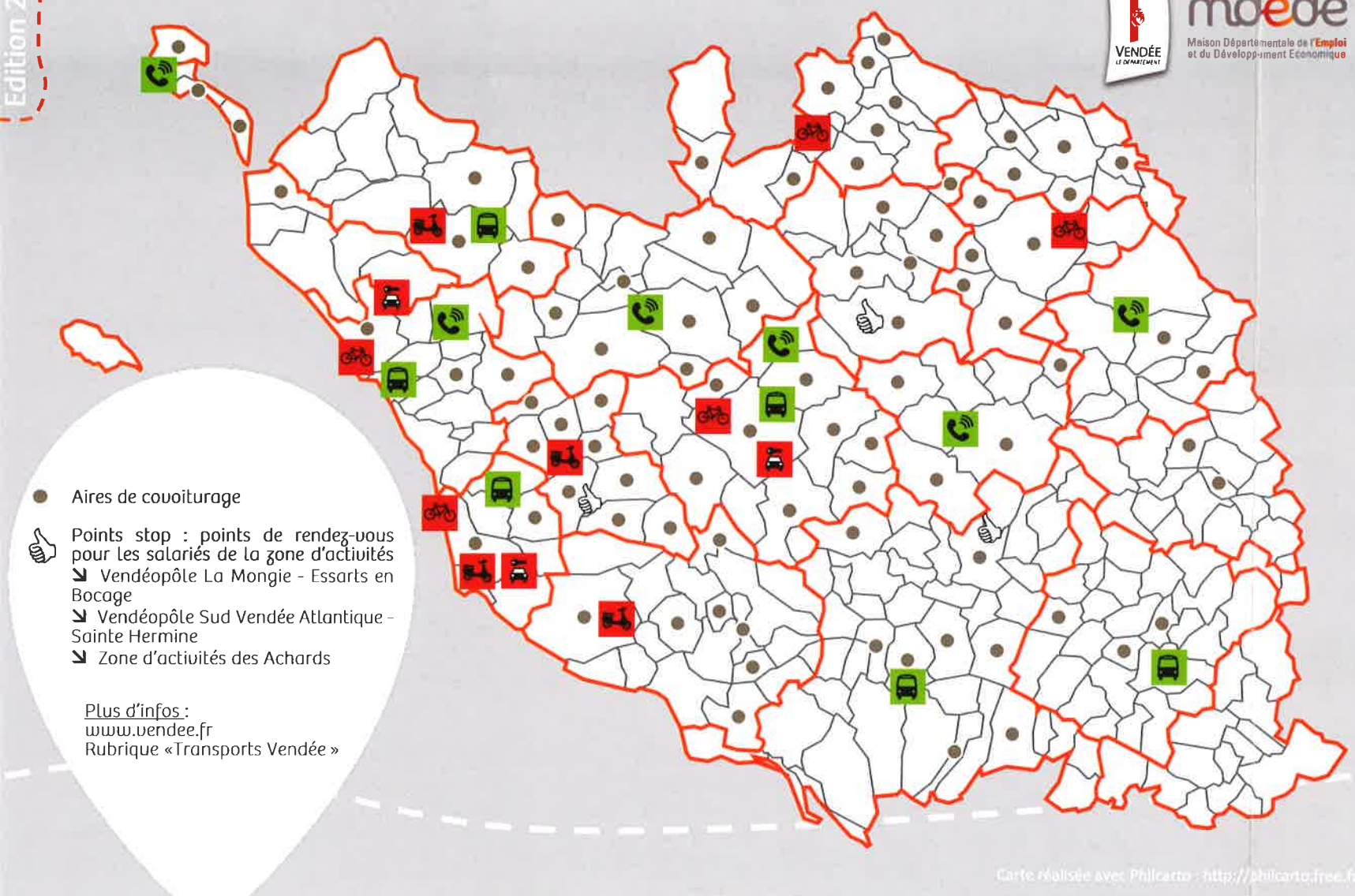


Accompagner l'accès à l'emploi par la Mobilité

Edition 2018



SE DÉPLACER EN BUS

Service de transport en commun urbain et périurbain à tarif réduit, parfois gratuit selon les publics.

- **Chall'en bus** ▶ Gratuit : bénéficiaires AAH et RSA
02 51 49 79 62 • www.challans.fr
- **Impuls'Yon : bus - La Roche sur Yon Agglomération** ▶ Tous publics
02 51 37 13 93 • www.impulsyon.fr
- Navette gratuite du centre-ville de La Roche sur Yon (mercredis, vendredis, samedis, certains dimanches)
- Application pour smartphone Mobilisy
- **La Luciole : bus - Luçon** ▶ Tous publics
02 51 29 19 19 (mairie) • www.lucon.fr
- **Oléane : bus - Les Sables d'Olonne Agglomération**
02 51 95 30 02 (mairie) • www.bus-oleane.fr ▶ Demandeurs d'emploi
- **Gillo'bus - St Gilles Croix de Vie** ▶ Demandeurs d'emploi
02 51 55 79 79 • www.saintgillescroixdevie.fr
- **Fontély's : bus - Fontenay Le Comte** ▶ Demandeurs d'emploi, - de 26 ans, titulaires d'une invalidité, en contrat aidé
02 51 69 46 44 • www.sovetours.com

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Service de transport public fonctionnant uniquement sur réservation. Des tarifs préférentiels sont prévus pour les demandeurs d'emploi.

- **Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier**
02 51 35 89 89 • www.cdc-iledenoirmoutier.com
- **Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles**
02 51 55 55 55 • www.payssaintgilles.fr
- **Communauté de Communes Vie et Boulogne**
02 51 31 60 09 • www.vie-et-boulogne.fr
- **Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
02 51 57 14 23 • www.paysdepouzauges.fr
- **Communauté de Communes du Pays de Chantonay - Maison de l'Emploi**
02 51 46 80 02 • www.cc-paysdechantonay.fr
- **Impuls'Yon - La Roche sur Yon Agglomération**
02 51 37 13 93 • www.impulsyon.fr

Les dispositifs et leur description ne sauraient être exhaustifs : contactez l'organisme référent pour obtenir plus d'informations

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour des déplacements occasionnels, de nombreuses communes proposent du transport solidaire, service payant et sur réservation, assuré par des chauffeurs bénévoles. S'adresser à la mairie de la commune de résidence.

CIRCULER EN VÉLO

Pour tous publics : acheter ou louer un vélo à bas prix et l'entretenir.

- **APSH - Olonne sur Mer** • 06 58 74 26 64
Etre orienté par un travailleur social, Pôle Emploi ou une agence d'intérim
Achat de vélos d'occasion et atelier d'aide à la réparation
- **La Valorétie - Boufféré** • 02 51 46 36 24 • www.terresdemontaigu.fr
Achat de vélos d'occasion. Magasin ouvert les mercredis et samedis après-midi
- **Centre vélo - La Roche sur Yon** • 02 51 06 99 99 • www.centrevelo.com
Atelier brico-vélo, location de vélos (adhésion annuelle) et cours de vélo (de l'apprentissage à la conduite en ville)
- **Impuls'Yon - La Roche sur Yon Agglomération** • 02 51 37 13 93 • www.impulsyon.fr
Location de vélos à assistance électrique (VAE)
- **Agence A2I/Actual - Les Herbiers** • 02 51 61 48 09
Prêt de vélos ▶ Demandeurs d'emploi intégrant une mission A2I ou Actual
- **Association Ariane « Ça roule » - Saint Hilaire de Riez** • 02 51 54 63 50
Prêt de vélos ▶ Demandeurs d'emploi intégrant Ariane ou Asfodel

LOUER UN DEUX-ROUES

Des structures proposent de la location à coût réduit.

- **Agence A2I/Actual - Challans** • 02 30 08 00 15
Location d'un cyclomoteur
- **Association Contact** • 02 51 05 91 79
Les Achards, Talmont St Hilaire, Les Sables d'Olonne
Location de mobylettes à la semaine ou au mois
- **APSH - Olonne sur Mer** • 06 58 74 26 64
Location de scooters
- ▶ Demandeurs d'emploi intégrant une mission A2I ou Actual
- ▶ Demandeurs d'emploi en démarche d'insertion professionnelle
- ▶ Tous publics orientés par un travailleur social, Pôle Emploi ou une agence d'intérim

LOUER UNE VOITURE

Selon la situation, des tarifs préférentiels sont proposés.

- **Association Ariane « Ça roule » - St Hilaire de Riez** • 02 51 54 63 50
Location d'une voiture ▶ Demandeurs d'emploi intégrant Ariane ou Asfodel
- **Mobil d'ac - La Roche sur Yon Agglomération** • 02 51 36 11 61 • www.assdac.fr
Location de voitures et d'une voiture sans permis ▶ Tous publics en démarche d'insertion professionnelle
- **APSH - Olonne sur Mer** • 06 58 74 26 64
Location d'une voiture ▶ Tous publics orientés par un travailleur social, Pôle Emploi ou une agence d'intérim

Dès 2018

PLATEFORME MOBILITÉ ATELIERS MÉCA SUD VENDÉE

Fontenay Le Comte • 02 51 87 77 49

Tous publics en démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés de mobilité, sur prescription d'un travailleur social (avec Quotient Familial < 900€ pour les prestations de réparation).

- Conseil mobilité : diagnostic mobilité, accompagnement, ateliers
- Garage solidaire : entretien et réparation de voitures à tarif réduit
- Location de voitures, scooters et vélos à assistance électrique (VAE)
- Conseil à l'achat, vente de véhicules (selon disponibilité)

- **Antennes locales** : Conseil en mobilité et location de scooters
- La Châtaigneraie** : Maison de Services Au Public • 02 51 52 62 51
- Benet** : Centre socioculturel Le Kiosque • 02 51 87 37 76

Quelles aides pour quels publics ?

Pour toute information complémentaire, contactez la MDEDE :

**N° Vert 0 800 881 900**
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



➤ **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**
1- Jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle, sous conditions : aides financières individuelles qui peuvent financer la mobilité, les vêtements professionnels, l'hébergement...
2- Jeunes de 18 à 25 ans, dans le cadre d'un projet d'insertion, non rémunérés et suivis par la Mission locale ou un travailleur social : action mobilité « Permis de conduire » donnant accès à la formation du code de la route et à la formation pratique du permis B.
À qui s'adresser ? Missions locales, Maisons des solidarités et de la famille (centres médico-sociaux)

➤ **Fonds d'Aide à l'Insertion (FAI)**
Bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion professionnelle
Aide financière ponctuelle et subsidiaire qui peut concerner la mobilité. Elle doit être demandée dans le contrat d'engagement réciproque.
À qui s'adresser ? Maisons des solidarités et de la famille (centres médico-sociaux)

➤ **Prestation Solidarité Transport (PST)**
Bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion professionnelle, qui réalisent plus de 20 km de trajet aller/retour par jour
Aide financière forfaitaire qui doit être demandée dans le contrat d'engagement réciproque.
À qui s'adresser ? Maisons des solidarités et de la famille (centres médico-sociaux)

PLAN DAM DE LA MDEDE



➤ **Plan Départemental d'Aide à la Mobilité**
Publics en situation d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi ou salariés depuis moins de 6 mois, sous conditions de ressources
La demande est étudiée si aucun autre dispositif existant n'est mobilisable.
L'aide peut être accordée pour : une prise de poste, une entrée en formation, un rendez-vous ou un entretien lié à la recherche d'emploi ou à la formation.
Le Plan DAM est une plateforme d'information et d'orientation sur les dispositifs existants, complétée par des aides financières (bons de carburant, location, réparation ou achat de véhicules,...).
À qui s'adresser ? MDEDE - 0 800 881 900 - www.emploi.vendee.fr

AIDE DE PÔLE EMPLOI



➤ **Aide à la mobilité pour la recherche ou la reprise d'un emploi**
Demandeurs d'emploi non indemnisés, en formation, en contrat aidé ou bénéficiaires des minima sociaux ou de l'ARE minimale
Conditions :
- entretien, prise de poste ou formation : situé/e à plus de 60 km ou plus de 2h de trajet aller/retour du lieu de résidence
- l'aide peut être accordée pour un entretien d'embauche (CDI ou un CDD d'au moins 3 mois consécutifs), un concours public, une prestation intensive d'accompagnement Pôle Emploi, un emploi (y compris à temps partiel) en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois consécutifs, une formation financée ou cofinancée par Pôle Emploi ou par un OPCA
L'aide permet la prise en charge de tout ou partie des frais engagés par les demandeurs d'emploi (déplacement, repas et hébergement).
À qui s'adresser ? Pôle Emploi - 39 49 - www.pole-emploi.fr

EPAPE (AGEFIPH)



➤ **Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi**
Personnes bénéficiaires d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou d'une invalidité, inscrites ou non à Pôle Emploi et en démarche d'insertion professionnelle
Aide au financement de frais en lien avec la mise en œuvre du projet professionnel.
À qui s'adresser ? Cap emploi Sameth - 02 51 37 65 18 - www.capemploi85.com, Pôle emploi, Missions Locales

AIDES DU FASTT



➤ **Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire**
Pour les travailleurs intérimaires : aides et services pour accompagner dans la vie quotidienne (location de véhicule, aide pour passer le permis B, garde d'enfants, location de logement...)
Les aides peuvent être sollicitées dès la première heure de travail de la mission.
À qui s'adresser ? FASTT - 01 71 25 08 28 - www.fastt.org

AIDE DE LA CAF



➤ Allocataires CAF avec au moins un enfant à charge, y compris parents séparés, bénéficiant d'une prestation familiale ou sociale ou de la prime d'activité, avec un quotient familial ≤ 700€
Aide à la réparation de voiture, financement d'une assurance automobile ou d'un abonnement de transport dans le cadre d'une démarche d'insertion, sur évaluation du dossier.
À qui s'adresser ? Un travailleur social qui transmettra la demande à la CAF

BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE



➤ Dispositif proposé par certaines collectivités aux habitants en situation de précarité, en particulier aux jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif
À qui s'adresser ? Mairies de :
Aizenay • Aubigny-les-Clouzeaux • Benet • Bournezeau • Challans • Fontenay le Comte • La Châtaigneraie • La Gënëtouze • Île de Noirmoutier (Communauté de communes) • Olonne sur Mer • Pouzauges • St Denis la Chevasse • St Hilaire de Riez • Le Tablier

➤ Aide au financement pour les 18-25 ans suivis par la Mission locale, dans le cadre d'un emploi saisonnier occupé dans la commune
À qui s'adresser ? Mairie de Bellevigny

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



➤ Les demandeurs d'emploi et les salariés peuvent depuis 2017 utiliser leurs heures de CPF pour la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite du permis B
À qui s'adresser ? www.moncompteactivite.gouv.fr

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE



➤ **Pass Permis**
Apprentis de 17 à moins de 21 ans inscrits en CFA, dans une formation de niveau IV, V ou VI, avec un quotient familial ≤ 550€ ou suivis par l'ASE : aide forfaitaire de 400€ pour financer le permis B, en échange d'un engagement actif dans la vie du CFA.
À qui s'adresser ? Demande en ligne sur www.pass-permis-apprenti.paysdelaloire.fr, puis informer votre CFA

➤ **Carte mobi • 09 69 32 35 11 • carteacti@paysdelaloire.fr**
Ligériens demandeurs d'emploi de catégories 1 à 5 dont les ressources sont inférieures à 80% du SMIC brut mensuel 39h
Carte annuelle, gratuite et nominative, accompagnant le titre de transport et donnant droit à une réduction de 75 % du prix du billet plein tarif 2^e classe.
À qui s'adresser ? Missions locales, Pôle Emploi

RÉSEAU CAP VENDÉE



➤ **Bons de transport**
Demandeurs d'emploi en démarche de recherche d'emploi
Gratuité sur justificatifs (1 bon de transport par trajet).
À qui s'adresser ? Mairies, Missions locales, Maisons locales de l'emploi

➤ **Réseau Cap Vendée**
www.sovetours.fr
www.autocarhervouet.com
www.paysdelaloire.fr

➤ **Carte d'abonnement hebdomadaire ou mensuel**
Demandeurs d'emploi intégrant une formation ou un emploi
50% de réduction dans la limite d'un mois complet.
À qui s'adresser ? MDEDE, Missions locales, Pôle Emploi, Maisons des solidarités et de la famille (centres médico-sociaux)

TRANSPORTS A LA DEMANDE (TAD)



➤ **Service de cars régionaux à la demande**
Lignes La Roche sur Yon-Luçon-Fontenay le Comte (ligne 15) et Fontenay le Comte-La Rochelle (ligne 17).
Réservation par téléphone :
- la veille avant 17h pour un départ du mardi au vendredi
- avant le vendredi 17h pour un départ samedi, dimanche ou lundi
Les horaires et les fréquences sont fixes et restent inchangés (fiches horaires 15 et 17).

➤ **TER Pays de la Loire • 0 800 584 260**
TAD : 0 970 82 13 92 (prix d'un appel local) - www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire



Le savez-vous ?
Tout employeur a l'obligation de prendre en charge 50% du montant d'un abonnement de transport en commun servant à réaliser le trajet domicile-travail.

Diffusez l'information !



Vous initiez une **solution en faveur de la mobilité** et facilitant l'accès à l'emploi ?

N'hésitez pas à nous en informer !